

DOSSIER DE CONSULTATION

Marché n°2019-2

MARCHÉ DE SERVICES

ANIMATIONS-DÉBATS

DANS LE CADRE DU PROGRAMME EN ÉDUCATION POUR LA SANTÉ DU CRIPS IDF

2020-2021

Marché n°2019-2

Procédure de consultation utilisée : procédure adaptée organisée en application des dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés publics

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :
5 novembre 2019 à 16h30

SOMMAIRE

Objet du marché.....	3
Mode de passation du marché.....	3
Définition des prestations attendues.....	8
Présentation du Crips et de sa démarche de prévention.....	8
Attentes du Crips concernant les propositions d'animation-débat.....	9
Format et démarche de prévention du Crips.....	9
Modalités du dépôt du dossier.....	11
Présentation de la candidature et de l'offre.....	11
Documents relatifs à la candidature.....	14
Documents relatifs à l'offre.....	14
Analyse de la candidature et de l'offre.....	15
Engagements du titulaire.....	15
Engagements du Crips.....	15
Période d'exécution du marché.....	16
Prix du marché.....	16
Avances.....	16
Modalités de règlement des prestations.....	16
Pénalités de retard des prestations.....	17
Voies et délais de recours.....	17
Demande de renseignement.....	17

Article 1 - OBJET DU MARCHÉ

Animation-débats dans le cadre du programme d'éducation pour la santé du Crips Ile-de-France.

Article 2 - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché fait l'objet d'un allotissement, il comprend 48 lots, répartis sur les 8 départements de l'Ile-de-France, par thèmes, par publics et sur deux ans.

Les départements :

- Paris
- Seine et Marne
- Yvelines
- Essonne
- Hauts de Seine
- Seine-Saint-Denis
- Val de Marne
- Val d'Oise

Les thématiques/publics :

Thématique

- Education à la sexualité
- Education à la sexualité
- Prévention des consommations de drogues
- Prévention des consommations de drogues
- Hygiène de vie - alimentation, nutrition
- Hygiène de vie - écrans, sommeil
- Bien-être

Public

Collège/lycée
CFA/insertion/publics prioritaires
Collège/lycée
CFA/insertion/publics prioritaires
Collège/lycée/ CFA/insertion
Collège/lycée/ CFA/insertion
Collège/lycée/ CFA/insertion

Pour chacun des lots, l'offre la plus qualitative s'inscrivant au plus près de notre démarche pédagogique de prévention sera retenue après application des critères de sélection des candidatures et des offres figurant dans le dossier de la consultation. Chaque lot fera l'objet d'un acte d'engagement spécifique.

Département de Paris (75)

- Lot 1 : Hygiène de vie - alimentation, nutrition - tous publics (75)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 2 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - tous publics (75)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 3 : Bien-être - tous publics (75)
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20

Département de la Seine et Marne (77)

- Lot 4 : Education à la sexualité - collège/lycée (77)
Nombre minimum d'animations-débats : 40
Nombre maximum d'animations-débats : 60
- Lot 5 : Education à la sexualité CFA/insertion/publics prioritaires (77)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 6 : Prévention des consommations de drogues - collège/lycée (77)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 7 : Prévention des consommations de drogues - CFA/insertion/publics prioritaires (77)
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 8 : Hygiène de vie - alimentation, nutrition - tous publics (77)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 9 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - tous publics (77)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 10 : Bien-être - tous publics (77)
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20

Département des Yvelines (78)

- Lot 11 : Education à la sexualité - collège/lycée (78)
Nombre minimum d'animations-débats : 40
Nombre maximum d'animations-débats : 60
- Lot 12 : Education à la sexualité - CFA/insertion/publics prioritaires (78)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 13 : Prévention des consommations de drogues - collège/lycée (78)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 14 : Prévention des consommations de drogues - CFA/insertion (78)
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 15 : Hygiène de vie - alimentation, nutrition - tous publics (78)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12

- Lot 16 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - tous publics (78)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12

- Lot 17 : Bien-être - tous publics (78)
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20

Département de l'Essonne (91)

- Lot 18 : Education à la sexualité - collège/lycée (91)
Nombre minimum d'animations-débats : 40
Nombre maximum d'animations-débats : 60
- Lot 19 : Education à la sexualité - CFA/insertion/publics prioritaires (91)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 20 : Prévention des consommations de drogues - collège/lycée (91)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 21 : Prévention des consommations de drogues - CFA/insertion (91)
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 22 : Hygiène de vie - alimentation, nutrition - tous publics (91)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 23 : Hygiène de vie – écrans, sommeil - tous publics (91)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 24 : Bien-être - tous publics (91)
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20

Département des Hauts-de-Seine (92)

- Lot 25 : Education à la sexualité - collège/lycée (92)
Nombre minimum d'animations-débats : 40
Nombre maximum d'animations-débats : 60
- Lot 26 : Education à la sexualité - CFA/insertion/publics prioritaires (92)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 27 : Prévention des consommations de drogues - collège/lycée (92)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40

- Lot 28 : Prévention des consommations de drogues - CFA/insertion (92)
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 29 : Hygiène de vie - alimentation, nutrition - tous publics (92)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 30 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - tous publics (92)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 31 : Bien-être - tous publics (92)
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20

Département de la Seine-Saint-Denis (93)

- Lot 32 : Education à la sexualité - collège/lycée (93)
Nombre minimum d'animations-débats : 40
Nombre maximum d'animations-débats : 60
- Lot 33 : Education à la sexualité - CFA/insertion/publics prioritaires (93)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 34 : Prévention des consommations de drogues - collège/lycée (93)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 35 : Prévention des consommations de drogues - CFA/insertion (93)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 36 : Hygiène de vie - alimentation, nutrition - tous publics (93)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 37 : Hygiène de vie – écrans, sommeil - tous publics (93)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 38 : Bien-être - tous publics (93)
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20

Département du Val-de-Marne (94)

- Lot 39 : Hygiène de vie - alimentation, nutrition - tous publics (75)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 40 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - tous publics (75)

Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12

- Lot 41 : Bien-être - tous publics (94)
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20

Département du Val d'Oise (95)

- Lot 42 : Education à la sexualité - collège/lycée (95)
Nombre minimum d'animations-débats : 40
Nombre maximum d'animations-débats : 60
- Lot 43 : Education à la sexualité - CFA/insertion/publics prioritaires (95)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 44 : Prévention des consommations de drogues - collège/lycée (95)
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 40
- Lot 45 : Prévention des consommations de drogues - CFA/insertion (95)
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 46 : Hygiène de vie - alimentation, nutrition - tous publics (95)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 47 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - tous publics (95)
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 48 : Bien-être - tous publics (95)
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20

Possibilité de présenter une offre pour un lot et/ou pour plusieurs lots.

Un seul attributaire par lot. Possibilité d'être attributaire de plusieurs lots.

Un lot peut ne pas être attribué si l'offre ne correspond pas aux critères de sélection et à la démarche pédagogique requise.

Article 3 – DÉFINITION DES PRESTATIONS

Les prestations attendues sont **la planification et la réalisation d'animations-débats** qui s'inscrivent dans notre programme d'éducation pour la santé auprès des lycéens, collégiens, apprentis, jeunes en insertion et publics prioritaires (personnes migrantes ou en situation de handicap) sur la Région d'Ile-de-France.

Les prestations comprennent :

- . **contacter directement l'établissement dont l'inscription aura été validée par le Crips IdF ;**
- . **gérer la programmation avec l'établissement et définir les dates d'animations ;**
- . **communiquer au Crips IdF, au fur et à mesure, la programmation définitive des animations-débats ;**
- . **réaliser les animations-débats ;**
- . **renseigner en ligne via le formulaire type (google form) à l'issue de chaque animation, une fiche bilan/évaluation.**

Le délai d'exécution de chaque animation-débat devra être conforme au calendrier fourni en amont par le candidat au Crips IdF.

Le Crips IdF s'engage à :

- communiquer au candidat les coordonnées des établissements pour la programmation des animations-débats ;
- confirmer par mail à l'établissement demandeur la réalisation des séances planifiées avec le candidat ;
- mettre en place une réunion de début d'année et une réunion de bilan.

L'animation-débat face à face public est d'une durée maximum de deux heures.

Ce marché est divisé en 48 lots.

Quantités d'animations-débats sur les deux ans : minimum : 724 - maximum : 1 264

3.1 Présentation du Crips Ile-de-France et de sa démarche de prévention

Le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (Crips) Ile-de-France, organisme associé à la Région Ile-de-France créé en 1988, est un acteur reconnu de la prévention et de la promotion de la santé sur le territoire francilien. Le Crips Ile-de-France intervient dans deux domaines, la santé des jeunes et la lutte contre le VIH/sida.

Pour la santé des jeunes, le Crips Ile-de-France développe un programme de promotion de la santé et du bien-être dans les champs de la vie affective et sexuelle, de la prévention des consommations de drogues, de l'hygiène de vie (alimentation, activité physique, sommeil) et de la promotion de la santé mentale.

Dans la lutte contre le VIH/sida, le Crips Ile-de-France met en œuvre l'action régionale en matière d'information, de prévention, de promotion du dépistage et de lutte contre la sérophobie.

La démarche d'intervention du Crips Ile-de-France :

La démarche employée par le Crips Ile-de-France lors des animations de prévention, basée sur des méthodes participatives, a pour objectif d'aider les adolescents et jeunes adultes à développer les compétences nécessaires à la prise de décisions : être acteur de sa prévention, trouver ses propres réponses, interroger le sens et se positionner face à ses représentations et son comportement, éventuellement à risque.

Tout en s'inscrivant dans une démarche d'élaboration collective, et non individuelle, la démarche de prévention s'attache à faire émerger les représentations, les préjugés, les peurs, les difficultés et les idées fausses des jeunes ainsi qu'à reconnaître leurs savoirs, leurs ressources et leurs compétences.

Une charte de l'animation concernant nos actions de prévention a été mise en place. Elle formalise la mise en œuvre du programme et permet d'assurer le bon déroulement des interventions. L'ensemble des prestataires s'engageront à respecter cette charte mise en annexe.

3. 2 Les attentes du Crips Ile-de-France concernant les propositions d'animation-débat

L'animation-débat doit adhérer et s'inscrire dans la même démarche pédagogique que le Crips Ile-de-France. Pour cela, elle doit être proche des préoccupations des publics cibles et des problématiques concrètes qu'elles/ils peuvent rencontrer.

L'animation-débat doit être loin des discours moralisateurs, normatifs, injonctifs qui incitent à l'adoption d'un « unique et bon » comportement, elle ne cherche pas à délivrer un message, ni à faire peur. Elle s'oriente vers la réflexion et l'élaboration de stratégies de prévention adaptées aux besoins de chacun.

L'interactivité doit être privilégiée pour laisser une large place à l'expérimentation et à la prise de paroles des jeunes.

L'animation-débat doit également être adaptée aux besoins du groupe.

Les actions mises en place se basent sur les concepts d'éducation pour la santé définis par la charte d'Ottawa en 1986. Elles s'appuient également sur des principes généraux d'animation : favoriser l'interactivité, se baser sur les besoins des participants, susciter le débat et une réflexion sur les normes, s'appuyer sur des outils ludiques.

Le programme d'éducation pour la santé du Crips Ile-de-France en direction des jeunes et des publics prioritaires a pour objectifs de :

- > Favoriser l'expression des participants autour de leurs représentations et connaissances.
- > Aider les participants à identifier des stratégies de prévention adaptées.
- > Permettre aux participants de repérer les lieux et personnes ressources.

Le format

Le format de base est une animation-débat de deux heures en groupe entier. Il peut également se décliner en plusieurs animations-débats de une à deux heures ou sous une autre forme (stand, conférence, atelier) suivant les demandes et/ou financement des structures.

Les animations-débats concerneront le public cible (jeunes ou publics prioritaires) mais également leur entourage (parents et/ou équipes éducatives).

La démarche de prévention sur toute l'Ile-de-France :

Pour les lots « Education à la sexualité »

Les animations-débats pourront porter selon les préoccupations du public sur le consentement, la relation aux autres, les normes sociales liées à la sexualité, les risques liés à la sexualité, les moyens de protection et de contraception, les IST dont le VIH, l'attirance, les discriminations liées à la sexualité et au genre, les stratégies de prévention, le cyberharcèlement et le cybersexisme, etc.

Animations-débats auprès du public cible :

- Collège : majoritairement des classes de troisième
- Lycée : majoritairement des classes entrantes (seconde générale et professionnelle, première année de CAP)
- CFA : majoritairement des classes entrantes (CAP 1^{ère} année, BEP 1^{ère} année, Brevet professionnel)
- Insertion : jeunes de 16 à 25 ans
- Handicap : jeunes et adultes en situation de handicap
- Migrants et d'origine étrangère : jeunes et adultes

Animations-débats auprès de l'entourage des jeunes : elles s'adressent aux parents ou aux équipes éducatives.

Pour les lots « Prévention des consommations de drogues »

Les animations-débats pourront porter selon les préoccupations du public sur la relation aux produits, les motivations à consommer, les effets sur la santé, les normes sociales et la pression des pairs, la législation des différents produits, les stratégies de réduction des risques, les différents types d'usage (de l'expérimentation à la dépendance), la pression des pairs, etc.

Animations-débats auprès du public cible :

- Collège : majoritairement des classes de troisième
- Lycée : majoritairement des classes entrantes (seconde générale et professionnelle, première année de CAP
- CFA : majoritairement des classes entrantes (CAP 1^{ère} année, BEP 1^{ère} année, Brevet professionnel)
- Insertion : jeunes de 16 à 25 ans
- Handicap : jeunes et adultes en situation de handicap
- Migrants et d'origine étrangère : jeunes et adultes

Animations-débats auprès de l'entourage des jeunes : elles s'adressent aux parents ou aux équipes éducatives.

Pour les lots « Hygiène de vie – alimentation, nutrition »

Les animations-débats pourront porter selon les préoccupations du public :

Sur l'alimentation et l'image du corps (besoins alimentaires et plaisir ; normes sociales, la diversité et réalité du corps, bien-être et confiance en soi) ;

Sur la nutrition (besoins et équilibre alimentaires, impact sur la santé, composition des repas, activités physique, sédentarité) ;

Animations-débats auprès du public cible :

- Lycée : majoritairement des classes entrantes (seconde générale et professionnelle, première année de CAP
- CFA : majoritairement des classes entrantes (CAP 1^{ère} année, BEP 1^{ère} année, Brevet professionnel)
- Insertion : jeunes de 16 à 25 ans

Animations-débats auprès de l'entourage des jeunes : elles s'adressent aux parents ou aux équipes éducatives.

Pour les lots « Hygiène de vie - écrans, sommeil »

Les animations-débats pourront porter selon les préoccupations du public :

Sur les comportements liés aux écrans et jeux vidéos (multiples usages des écrans, prise de conscience de la présence des écrans, réflexion sur les impacts, s'autocontrôler, le sommeil et temps d'éveil)

Animations-débats auprès du public cible :

- Lycée : majoritairement des classes entrantes (seconde générale et professionnelle, première année de CAP
- CFA : majoritairement des classes entrantes (CAP 1^{ère} année, BEP 1^{ère} année, Brevet professionnel)
- Insertion : jeunes de 16 à 25 ans

Animations-débats auprès de l'entourage des jeunes : elles s'adressent aux parents ou aux équipes éducatives

Pour les lots « Bien-être »

Les animations-débats pourront porter selon les préoccupations du public sur les sources du bien-être et mal-être, les facteurs de protection et de vulnérabilité, l'estime de soi, les émotions, la relation aux autres, les normes sociales autour de la santé mentale, la demande d'aide, l'e-réputation et les réseaux sociaux, les facteurs influençant la santé mentale, etc.

Animations-débats auprès du public cible :

- Lycée : majoritairement des classes entrantes (seconde générale et professionnelle, première année de CAP

- CFA : majoritairement des classes entrantes (CAP 1^{ère} année, BEP 1^{ère} année, Brevet professionnel)
- Insertion : jeunes de 16 à 25 ans

Animations-débats auprès de l'entourage des jeunes : elles s'adressent aux parents ou aux équipes éducatives.

Article 4 – DÉPOT DU DOSSIER

4.1 Modalités de remise des plis

Les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre doivent être transmis sous pli cacheté.

Le candidat devra présenter une offre complète et distincte pour chaque lot.

Les plis qui seraient remis (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date et l'heure limite fixées pour le présent règlement, ainsi que les offres remises sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues. Elles seront renvoyées à leurs auteurs.

Le pli comprenant la candidature et l'offre doit être cacheté et porter les mentions suivantes :

“ MAPA « Animations-débats 2019 » lot n° ... ”
“ Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis ”

Il devra être adressé en recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Crips Ile-de-France
A l'attention de Monsieur Gabriel Féménias
90-92 avenue du général Leclerc
93500 PANTIN

Horaires de réception des plis :
De 9h à 12h00 et de 14h à 16h30, du lundi au vendredi.

Le candidat doit constituer un dossier que le Crips réceptionnera au plus tard le **5 novembre 2019 à 16h30**.

Article 5 - PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

La candidature et l'offre du candidat seront entièrement rédigées en langue française.

Présentation dans une enveloppe contenant les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre, dans les conditions prévues au présent dossier de consultation.

5.1 Documents relatifs à la candidature

Renseignements concernant la situation propre du candidat prestataire de services ainsi que les renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures.

A.- Documents à fournir pour apprécier la situation juridique, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

Situation juridique - références requises :

-la déclaration de l'existence de l'activité en fonction du statut (association : déclaration en préfecture + JO ; auto-entrepreneurs (registre + Urssaf) et attestation de vigilance Urssaf ;
-une déclaration sur l'honneur (formulaire Dc1 ou équivalent) justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions prévues par le Code de la commande publique. (*disponible à l'adresse suivante :* <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Capacité économique et financière - références requises :

- Une déclaration précisant le dernier chiffre d'affaires global connu (formulaire Dc2 ou équivalent - *disponible à l'adresse suivante :* <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ; Pour les associations, le bilan et compte de résultat.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ou mis à la disposition du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années ;

5.2- Documents relatifs à l'offre

A.- Un document répondant aux questions ci-après :

- 1.- Quelles sont les thématiques sur lesquelles le candidat travaille et depuis combien de temps ?
- 2.- Combien d'animation-débats minimum et maximum le candidat peut-il assurer sur deux ans pour le Crips Ile-de-France ?
- 4.- Quelle est la capacité du candidat à assurer leurs engagements en cas d'imprévus ?

B.- Le mémoire technique

Il devra permettre de répondre à toutes les questions suivantes :

➤ **Santé publique et démarche pédagogique du candidat**

Question 1 : Pour vous, qu'est-ce que la promotion de la santé ?

Question 2 : Pour vous, quelle est la démarche à adopter (grands principes d'intervention) pour des actions de prévention efficaces auprès d'un groupe ?

En fonction du lot sur lequel le candidat se positionne, le candidat devra répondre à l'une ou plusieurs des questions suivantes :

Question 3 : Quels sont pour vous, les enjeux en matière d'éducation à la sexualité :

- auprès des collégiens et lycéens
- auprès des apprentis et jeunes en insertion
- auprès des publics prioritaires (en situation handicap, migrant)

Question 4 : Quels sont pour vous, les enjeux en matière de prévention des consommations de drogues :

- auprès des collégiens et lycéens
- auprès des apprentis et jeunes en insertion
- auprès des publics prioritaires (en situation handicap, migrant)

Question 5 : Quels sont pour vous, les enjeux en matière d'hygiène de vie auprès des jeunes collégiens, lycéens et jeunes en insertion ?

Question 6 : Quels sont pour vous, les enjeux en matière de bien-être auprès des jeunes collégiens, lycéens et jeunes en insertion ?

Question 7 : Selon vous, quel serait l'intérêt/objectif d'intervenir auprès des adultes quel que soit la thématique (équipes éducatives, parents...)?

Question 8 : Quelles sont pour vous, les qualités d'un animateur de prévention ?

➤ **Votre expérience actuelle du candidat**

Question 1 : Décrivez en quelques lignes les missions principales de votre structure.

Question 2 : Vers quel(s) public(s) s'adressent vos actions ?

Question 3 : Décrivez comment vous intervenez auprès de ces publics dans le cadre d'une animation de prévention.

Question 4 : Comment préparez-vous ces interventions ?

Question 5 : Comment formez-vous votre équipe ?

Question 6 : Évaluez-vous vos actions ? Si oui, comment ?

Question 7 : Utilisez-vous des outils/techniques d'animation ? Si oui, lesquels ?

Question 8 : Quelle part occupe l'apport d'information dans vos actions de prévention auprès des publics ?

Question 9 : Décrivez-nous des situations difficiles vécues en animation et les stratégies de réponses qui ont été employées.

Question 10 : Connaissez-vous des partenaires sur le territoire géographique et la ou les thématiques en question ? Si oui, lesquels ? (Précisez par territoires et thématiques).

➤ **Votre proposition d'intervention pour le Crips Île-de-France**

En fonction du lot sur lequel le candidat se positionne, le candidat devra adapter sa proposition d'intervention en fonction de la thématique et du public :

Intervention auprès des jeunes

Question 1 : Quels seraient pour vous les objectifs d'une animation-débat de prévention selon la thématique du lot concerné ?

Question 2 : Que proposez-vous comme animation-débat « type » sur la thématique du lot concerné ?

- > Préparation de l'animation
- > Début de l'animation (les 10 premières minutes)
- > Le contenu, les outils et la place du public dans l'animation
- > La fin de l'animation
- > L'évaluation

Intervention auprès l'entourage des jeunes (équipe éducative ou parents)

Question 3 : Quels seraient pour vous les objectifs d'une animation-débat de prévention selon la thématique du lot concerné ?

Question 4 : Que proposez-vous comme animation-débat « type » sur la thématique du lot concerné ?

- > Préparation de l'animation
- > Début de l'animation (les 10 premières minutes)
- > Le contenu, les outils et la place du public dans l'animation
- > La fin de l'animation
- > L'évaluation

C.- Le devis pour une animation-débat de deux heures en précisant le tarif horaire

Article 6 - ANALYSE DES CANDIDATURES ET DE L'OFFRE

6.1 Analyse des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures s'il est constaté que des pièces sont absentes ou incomplètes, le Crips Ile-de-France peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous qui ne saurait être supérieur à 5 jours francs.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 45 du code des marchés publics, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées dans le présent règlement ou qui ne présentent pas de garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes ne sont pas admises.

6.2 Analyse de l'offre

A - Critères d'attribution

Les offres des opérateurs économiques dont la candidature est recevable seront analysées au regard des éléments relatifs à l'offre.

L'offre la plus qualitative s'inscrivant au plus près de notre démarche pédagogique de prévention sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

70% Valeur technique (cf. mémoire technique)

La valeur technique est décomposée en sous critères :

20% - Santé publique et démarche pédagogique du candidat

20% - L'expérience actuelle du candidat

30% - L'intervention que les candidats proposent au Crips

Un lot peut ne pas être attribué si l'offre ne correspond pas aux critères de sélection et à la démarche pédagogique requise (50% au minimum).

30% Prix

Coût des prestations :

Les prestations comprennent :

➤ La programmation de l'animation-débat avec l'établissement et le reporting auprès du Crips Ile-de-France :

Préciser votre tarif TTC, sachant que notre budget maximum forfaitaire pour la programmation des animations-débats est de 25 € nets par établissement.

➤ La réalisation de l'animation-débat (incluant la fiche bilan/évaluation à la fin de chaque intervention) :

Préciser votre tarif TTC, sachant que notre budget maximum forfaitaire pour chaque animation-débat est de 80 € nets/l'heure.

Le marché est attribué pour deux ans, avec l'engagement par le candidat de réaliser sur les deux ans le minima d'animations-débats.

Tout dossier incomplet ou reçu après le **5 novembre 2019 à 16h30** sera rejeté sans qu'il n'y ait lieu à notification.

B – Sélection des candidats

La sélection des offres se fera uniquement sur dossier en fonction des critères d'analyse des offres mentionnés ci-dessus, le Crips Ile-de-France retiendra les candidats les mieux classés.
Les candidats sélectionnés seront informés par courrier au plus tard le **19 novembre 2019**.

Article 7 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage à désigner dès la remise de son offre : le nom, les coordonnées professionnelles et les références de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution de l'ensemble des prestations en son nom.

Ce responsable est l'unique interlocuteur du Crips Ile-de-France pendant toute la durée du marché.

Le titulaire s'engage également, dans la mesure du possible, à maintenir la réalisation de la prestation, dont la composition est précisée dans le mémoire technique de la consultation.

En cas d'empêchement ou de remplacement en cours d'exécution, le titulaire en avise sans délai le Crips Ile-de-France et lui indique le(s) nom(s), les coordonnées et les références du nouveau responsable et/ou des membres de l'équipe (CV, profil, références, etc...).

Article 8 - ENGAGEMENT DU CRIPS

Le Crips Ile-de-France s'engage à établir et signer l'acte d'engagement ATTRI 1 avec le candidat retenu.

Une convention de prestation de service sera signée avec le candidat retenu.

La personne chargée de suivre, de coordonner le marché et de procéder à la vérification du service fait pour le compte du Crips Ile-de-France est :

M. Gabriel Féménias

Directeur général

90-92 avenue du général Leclerc

93500 PANTIN

Adresse internet : <http://www.lecrips.net>

Le Crips s'engage à ce que toutes les obligations à sa charge dans le présent marché soient exécutées dans le respect des réglementations, législations et usages qui lui sont applicables.

Il s'engage aussi à communiquer toute information que celui-ci estime nécessaire à la réalisation des prestations prévues au marché.

Il s'engage à signaler, dans les meilleurs délais, au titulaire, tout dysfonctionnement constaté dans la réalisation et la gestion des prestations prévues au marché.

Article 9 - PERIODE D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le marché prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 ; il est conclu pour une durée de deux ans sans que sa durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2021.

Le délai d'exécution de chaque prestation devra être conforme au calendrier fourni au Crips Ile-de-France par le titulaire.

En cas de non-respect du présent dossier de consultation, le Crips Ile-de-France se réserve le droit de résilier le présent marché.

Il est d'ores et déjà prévu qu'en cas de baisse de subvention de la part d'un des financeurs du Crips Ile-de-France, l'association se réserve le droit de mettre fin au marché dans un délai de six mois à compter de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 - PRIX DES PRESTATIONS

Le prix est global et forfaitaire par prestation, englobant l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation de la prestation.

- Prestation animation-débat : budget maximum forfaitaire pour chaque animation-débat : 80 € nets l'heure.
- Prestation programmation des animations-débats : budget maximum forfaitaire : 25 € nets par établissement.

Article 11 - AVANCES

Le présent marché ne pourra donner lieu à aucun versement d'avance.

Article 12 - MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le règlement des prestations interviendra au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci et après vérification du service fait par le Crips Ile-de-France.

- Par mois, pour les animations-débats
- Par trimestre, pour la programmation avec les établissements

Les factures seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire
- la date de facturation
- le détail des prestations exécutées
- le montant TTC des prestations exécutées
- le numéro du compte à créditer

Toute facture sera adressée au :

Crips Ile-de-France
90-92 avenue du général Leclerc
93500 PANTIN

Les sommes dues au titre du présent marché seront réglées par chèque ou par virement après établissement du service fait dans le cadre d'opérations de vérifications quantitatives et qualitatives préalables à l'admission des fournitures et prestations dans les conditions définies par le CCAG-FCS.

Le délai global de paiement est de 30 jours maximum à compter de la réception de la facture.

Article 12 – PENALITES DE RETARD DES PRESTATIONS

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le Crips Ile-de-France lorsqu'une cause n'engageant pas la responsabilité du titulaire fait obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel, sans que cela puisse excéder le 31/12/2021.

Il en est notamment ainsi, si la cause qui met le titulaire dans l'impossibilité de respecter le délai contractuel est le fait du Crips Ile-de-France ou provient d'un événement ayant le caractère de force majeure.

Le montant des pénalités applicables s'élève à 150 € par jour de retard pour la livraison des prestations.

Article 13 – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montreuil-sous-Bois
7 Rue Catherine Puig
93558 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX
Tél : 01.49.20.20.00
E-mail : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Introduction des recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux ou hiérarchique contre ladite décision.

Par ailleurs, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre.

Article 14 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par mail à :

Renseignements techniques et suivi du projet : responsables du pôle santé jeunesse et publics prioritaires

Mme Martine Rodrigues, mrodrigues@lecrips.net

M. Jean-Baptiste Lusignan, jblusignan@lecrips.net

Renseignements administratifs :

Mme Amanda Baptista, directrice administrative et financière, abaptista@lecrips.net

Une réponse écrite sera adressée par mail dans les 48h.